DÉLIBÉRATION N° 2026/D834

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D834-DE

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

DETOURNEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE VERS D'AUTRES CENTRES DE TRI PENDANT LA PERIODE DE TRAVAUX GENERIS

Des travaux de modernisation du Process de tri et d'agrandissement bâtimentaire de la zone de réception sont prévus du lundi 2 novembre au vendredi 27 novembre 2026. Travaux qui nécessitent l'arrêt de production du centre de tri et l'acheminement des collectes sélectives sur d'autres centres en capacité de prendre en charge ces 750 t hebdo pendant 4 semaines.

A ce titre, 3 centres sont fléchés, à savoir :
- Centre de tri PAPREC/LE RHEU
- Centre de tri SECHE/CHANGE
- Centre de tri SUEZ/POITIERS

Il convient de préciser que le coût du détournement est à la charge de KERVAL - 750 t par semaine sur 1 mois - Il inclut :
- Le transport
- Le coût de tri
- La prise en charge des refus

L'estimation du surcoût de détournement s'élève à hauteur de 530 000 € :

	Coût Complémentaire	Economie de tri
Traitement externe	621 308 €	
Transport CS	135 333 €	
Transport Refus retour	6 542 €	
Economie part variable tri		124 219,92 €
Economie part variable refus		104 213,95 €
TOTAL	**763 182 €**	**228 434 €**
TOTAL COUT OPERATION	**534 748 €**	

Les services continuent de travailler sur le sujet afin de réduire cette prévision. Les pistes sont :
- Stockage d'environ 100 t sur Ti Valo en vrac
- Tri d'environ 200 t sur Ti Valo avec taux de perte acceptable
- Augmentation du volume envoyé au centre de tri du RHEU/PAPREC plutôt que POITIERS/SUEZ

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D834-DE

Afin de couvrir ses surcoûts, non prévus initialement au BP 2025, il est proposé de mobiliser le montant des pénalités SUEZ 2025 perçus au T1/2026, à savoir 457 908 € après extraction de la part dû au SMPRB.

Normalement, cette pénalité devait être reversée aux EPCI adhérentes en raison de performances de tri non atteintes par l'exploitation SUEZ lors du tri de la collecte sélective au T1/2025.

Toutefois, eu égard au fait que le bilan RECETTES MATIERES/SOUTIENS CITEO 2025 a finalement été à la hauteur de l'attendu, il est proposé ici de garder ces pénalités à l'échelle KERVAL pour prendre en charge ces surcoûts de détournement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, par vote à main levée,

➡ **ACTE la mobilisation des pénalités SUEZ pour le paiement des surcoûts liés au détournement des tonnages pendant la période de travaux et donc surseoir au reversement de celles-ci aux EPCI adhérentes.**

➡ **AUTORISE le Président à contractualiser directement avec les centres de tri partenaires et avec les entreprises de transport chargées du transfert de la Collecte Sélective de Kerval Centre Armor vers ces centres de tri extérieurs.**

POUR EXTRAIT CONFORME
A LAMBALLE ARMOR, 14 octobre 2026

Le Président
Marcel SERANDOUR

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D834-DE

COMITE SYNDICAL N°4/2026

LE 14 OCTOBRE 2026

Convocation du 7 octobre 2026

Nombre de membre du comité syndical : 35

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à dix-huit heures, les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à LAMBALLE-ARMOR sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Marcel SERANDOUR

	Présents au vote	Votants
Membres titulaires	18	18
Membres suppléants	7	7
Pouvoirs		
	25	25

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Benoit DESPRES

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-200043677-20261014-D834-DE

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	**PRÉNOM**	**Présent (e)**	**SUPPLÉANT**
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	DABOUDET	Gérard	X	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	X	
	GORE-CHAPEL	Isabelle		
	JOSSE	Philippe	X	
	RIVALAN	Olivier		
LAMBALLE TERRE ET MER	DESPRES	Benoît	X	
	ALLAIN	Jérémy		Rempl. par Christian TARDY
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane		Rempl. par Nadège LE GUEN
	COMMAULT	Daniel	X	
	RENAUT	Sylvain		Rempl. par Philippe BOSCHER
	BLEVIN	Pierre-Alexis		
	LE DOLEDEC	Brice	X	
	BURLOT	David		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	PRIGENT	Dominique	X	
	SEHAN	Alain	X	
	LE CARRE	Richard	X	
	LE MEHAUTE	Claude	X	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	SERANDOUR	Marcel	X	
	MEROT	Olivier	X	
	GUIGNARD	Thibault		Rempl. par Chantal BALLOUARD
	CROGUENNEC	Bernard		
	MOGLIA	Lucile	X	
	REBILLARD	Guillaume		Rempl. Par M-Hélène REIGNIER
	RIVALLAN	Joël		Rempl. Par Bernard ESCANDE
	LE DUAULT	Michel	X	
	GUILLOU	Boris		Rempl. Par Michel AVRIL
	TARDY	Loïc	X	
	FAVRAIS	Stéphane		
	GALLERNE	Pascale		
	HEURTEL	Nicolas	X	
	RAOULT	Roland	X	
	AKTAS	Cidgem	X	
	LE BOEDEC	Aline		
	LE BORGNE	Joël	X	